

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des technologies de l'information et de la communication au sein du Centre Scolaire Jeanne d'Arc. Elle s'adresse à l'ensemble des utilisateurs (élèves, enseignants, personnels OGEC ou intervenants). La charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter lors de l'utilisation de ces outils. Elle fixe notamment les conditions et limites des éventuels contrôles. Son contenu s'inscrit dans le respect de la législation applicable et notamment de la Loi « Informatique et Libertés » (n°78-17 du 6 janvier 1978).

ARTICLE 1 – Description des services mis à disposition par le Centre Scolaire

L'établissement met à disposition de chaque utilisateur, sous réserve de ses autorisations d'accès, les services suivants :

- Accès au réseau internet,
- Accès aux espaces de stockage partagés,
- Accès aux ordinateurs et autres périphériques (imprimantes, vidéo projecteurs, etc...)
- Microsoft 365 (Messagerie, Stockage en ligne, suite Office, etc....)
- Ecole Directe

L'utilisateur pourra accéder à ces services sous condition d'acceptation de la présente charte, et dans le cadre d'un usage strictement professionnel et/ou pédagogique.

ARTICLE 2 – Modalités de fonctionnement du compte utilisateur

Chaque utilisateur se voit attribuer, selon les autorisations accordées, un ou plusieurs comptes d'accès aux services listés ci-dessus. A ce titre, l'utilisateur se verra communiquer des identifiants de connexion à ce(s) compte(s). Ces **informations sont strictement individuelles, confidentielles et incessibles. L'utilisateur s'engage donc à ne pas les divulguer et à ne pas s'approprier ceux d'un autre utilisateur.**

En cas de problème persistants de connexion, ou de soupçon d'usurpation de son compte personnel, l'utilisateur s'engage à prévenir le service informatique du Centre Scolaire Jeanne d'Arc.

ARTICLE 3 – Fonctionnement des services

L'établissement s'assure de mettre en œuvre les moyens d'une grande disponibilité des services. Cependant, l'accès pourra être interrompu pour maintenance ou mise à niveau, ou pour toute autre raison technique. L'établissement s'efforcera, dans la mesure du possible, d'informer les utilisateurs ou des tiers d'une interruption inopinée d'accès aux services.

Certains services étant gérés par des prestataires extérieurs (Microsoft 365, Ecole Directe, etc..), le Centre Scolaire ne pourra pas être tenu responsable en cas de dysfonctionnement, de coupure d'accès à ces services, ou de perte de données des utilisateurs. Chaque utilisateur veillera à la sauvegarde de ses données personnelles.

Les utilisateurs sont invités à signaler au service informatique tout contenu identifié sur le réseau ou sur l'un des services, qui contreviendrait aux règles de la présente charte.

ARTICLE 4 – Contrôle de l'utilisation

L'utilisateur est informé que l'établissement se réserve le droit de contrôler le bon usage des services mis à sa disposition. Ce contrôle visera :

- La vérification de la conformité de l'usage des services aux règles édictées dans la présente charte
- Le respect par l'utilisateur des règles de protection de l'ordre public (accès, échange de contenu illicites)
- La protection de la sécurité du réseau et des ressources informatiques de l'établissement

L'utilisateur accepte que l'établissement puisse prendre connaissance des informations et données nécessaires à l'administration du réseau (volumétrie, Incidents, trafic, etc....)

ARTICLE 5 – Microsoft 365

Ce service a pour vocation de proposer aux utilisateurs éligible un accès à la suite bureautique Microsoft Office.

Ce service offre également un espace de stockage en ligne (cloud) de 1 To à chaque utilisateur éligible. Cet espace de stockage sera exclusivement utilisé dans un cadre professionnel et/ou pédagogique. Aucun contenu illicite (fichiers copiés illégalement, etc....) ne pourra y être stocké.

Dans le cadre de ses échanges, l'utilisateur s'engage à respecter la réglementation mentionnée aux articles 4 et 7 de la présente charte. Le Centre Scolaire Jeanne d'Arc ne pourra, de ce fait, être tenu responsable du contenu des messages et des fichiers déposés.

ARTICLE 6 – Utilisation du réseau internet de l'établissement

Pour chaque équipement, une procédure d'identification permet, notamment en cas de consultation de contenu illégal, de pouvoir rechercher la responsabilité de l'auteur de la connexion. L'établissement met à la disposition de l'utilisateur, selon son profil, un accès internet, destiné à une utilisation pédagogique ou administrative, au sein de l'établissement. Aucun système de filtrage n'étant parfait, l'établissement ne peut être tenu responsable de la non-validité des documents consultés. Néanmoins, l'établissement s'engage à une obligation de moyens, notamment par la mise en place d'un pare-feu adapté.

L'accès à Internet répond à des objectifs professionnels et/ou pédagogiques. Un usage personnel de cet accès est toléré, sous réserve qu'il reste occasionnel et limité dans le temps. Lors de l'utilisation de la connexion de l'établissement, l'utilisateur s'engage à respecter la réglementation mentionnée aux articles 4 et 7 de la présente charte.

L'utilisateur est informé que l'établissement se réserve le droit d'interdire ou de restreindre l'accès à certains sites dont les contenus contreviendraient aux bonnes mœurs ou à la législation en vigueur en matière de protection de l'ordre public.

L'utilisateur est également informé que l'établissement se réserve le droit d'interdire ou de restreindre l'accès aux sites dont les contenus sont sans rapport avec l'objectif professionnel et/ou pédagogique (jeux en ligne, réseaux sociaux, messageries instantanées, etc....).

ARTICLE 7 – Respect de la législation par l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à inscrire son usage des services informatiques dans le cadre de la réglementation en vigueur. A ce titre, l'utilisateur s'engage notamment à respecter les interdictions légales :

- Porter atteinte à la vie privée d'autrui ;
- Avoir un comportement diffamatoire, injurieux ou violent ;
- Inciter à la consommation de substances illégales ;
- Consulter, échanger ou stocker des fichiers à caractère pédophile ou pornographique ;
- Faire l'apologie de crimes ;
- Avoir un comportement de provocation à la violence, aux crimes et délits, au suicide, à la discrimination ou à la haine raciale ;
- Consulter, télécharger, échanger, stocker, reproduire, représenter ou diffuser des fichiers en violation de la législation des droits d'auteur et/ou des droits de la propriété intellectuelle.

ARTICLE 8 – Sanctions

En cas de non-respect par l'utilisateur des règles présentées dans cette charte ou de violation de la réglementation française, l'établissement se réserve le droit de suspendre ou d'interdire temporairement ou définitivement l'accès à un ou plusieurs des services informatiques. L'utilisateur qui contreviendrait aux règles ci-dessus évoquées, ainsi qu'à la réglementation en vigueur, est passible de sanctions disciplinaires et/ou pénales.

En cas de non-respect ou dégradation du matériel (ordinateurs, tablettes, périphériques, etc...) mis à sa disposition, l'utilisateur se verra facturé le remplacement de l'équipement en question.

ARTICLE 9 – Protection des données à caractère personnel

Conformément à la loi « Informatique et Liberté », l'utilisateur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si celui-ci souhaite exercer ce droit et obtenir communication des informations le concernant, il s'adressera auprès du service informatique.